

# PENSEZ-Y aussi !

- **MaPrimeRénov'**

Prime gouvernementale attribuée en fonction des travaux effectués et du niveau de ressources.

> [www.maprimerenov.gouv.fr](http://www.maprimerenov.gouv.fr)

- **Certificats d'économie d'énergie (C2E)**

Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les « obligés » (électricité, gaz, fioul domestique, carburants pour automobiles, etc.).

Ces derniers sont incités à promouvoir l'efficacité énergétique auprès des ménages, collectivités ou professionnels.

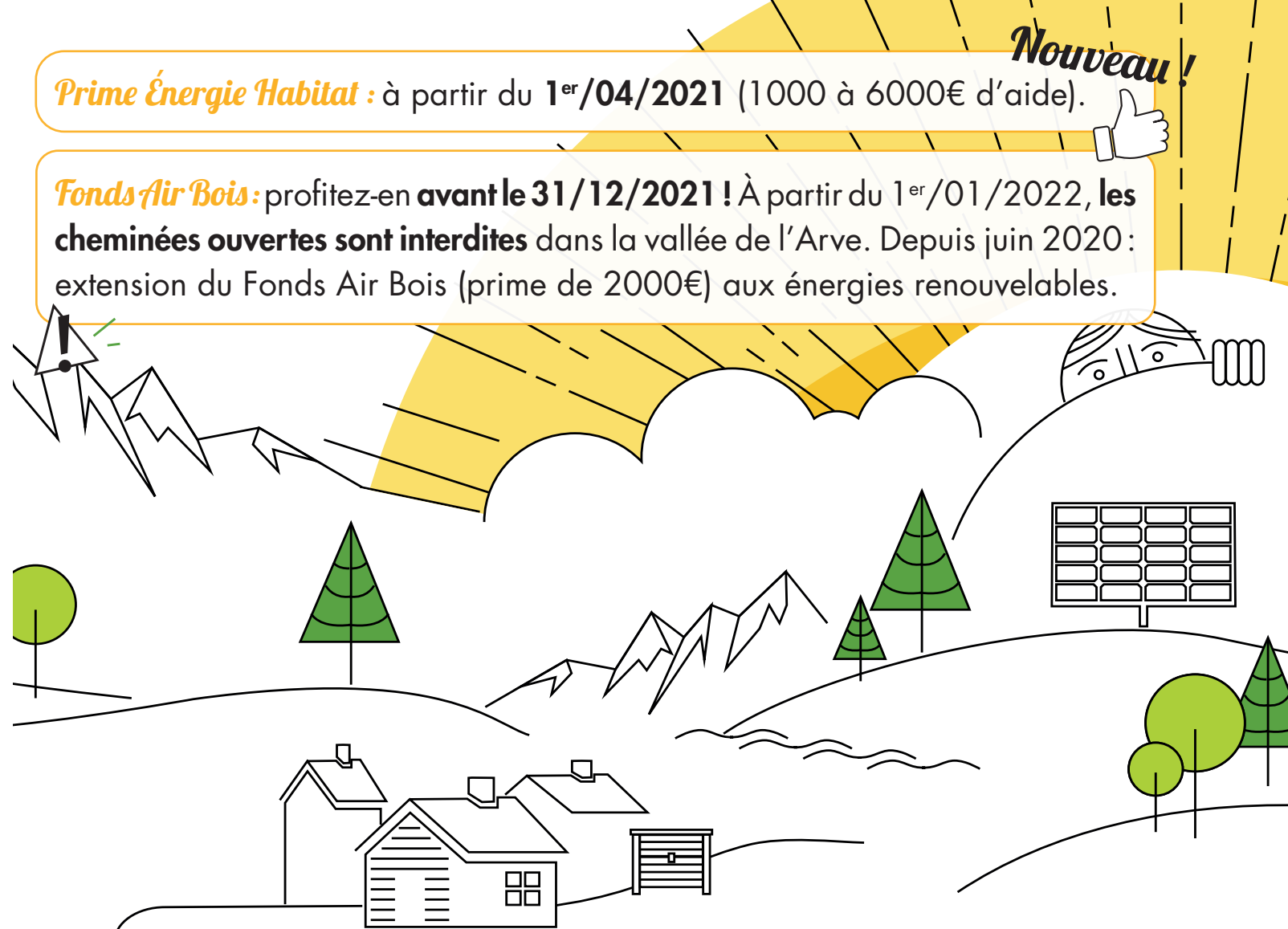
Le recours aux C2E permet d'alléger votre facture de 5 à 10%.

- **Eco-prêt à taux zéro**

Il s'adresse à tout propriétaire occupant ou bailleur d'une résidence principale, sans condition de ressources et effectuant un ou plusieurs travaux d'amélioration de la performance énergétique. Plafonné à 30 000€, il est cumulable avec MaPrimeRénov' sous conditions et avec le Fonds Énergie Habitat sans condition. Remboursement fixé sur 10 ans, voire 15 ans selon travaux.

- **TVA à 5,5%** pour tous les travaux de rénovation énergétique

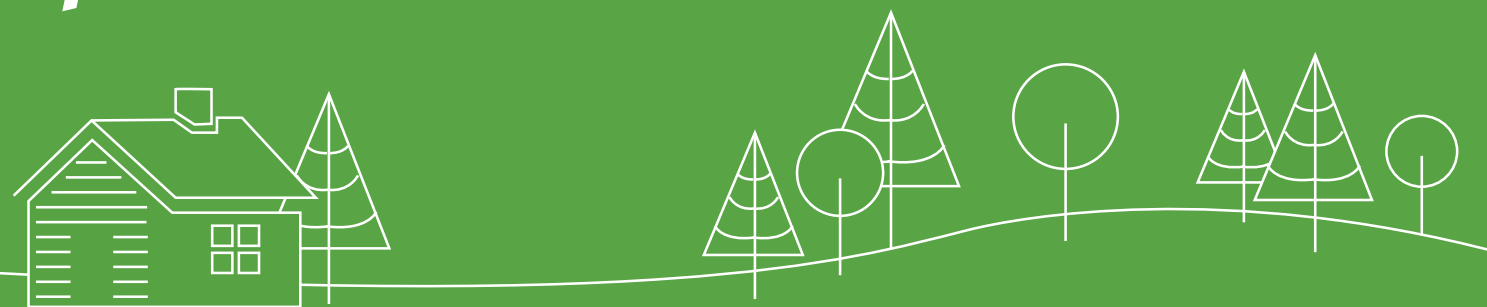
Réalisation Mairie de Chamonix © Direction de la communication 2021. Ne pas jeter sur la voie publique, merci !



## RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT PRIVÉ en Vallée de Chamonix Mont-Blanc

Le secteur de l'habitat est identifié, avec celui des transports, comme le principal gisement d'économies d'énergies en matière de réduction de l'impact de nos activités sur l'environnement. C'est pourquoi la collectivité incite les résidents de la vallée à passer à l'acte de la rénovation énergétique en leur proposant une série d'aides lisibles, pertinentes et efficaces.

# UN BON PLAN pour ma maison !



## Accompagnement personnalisé et gratuit dans votre projet de rénovation énergétique

Nos conseillers spécialisés vous reçoivent, étudient avec vous votre projet et vous accompagnent dans vos démarches de rénovation énergétique. Vous définissez ensemble la nature et le calendrier des travaux à effectuer. Vous étudiez les différentes aides financières possibles pour finaliser votre plan de financement.

Ces permanences « info rénovation énergétique » sont assurées et financées par la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc et ses partenaires.

## De nombreux travaux de rénovation énergétique sont éligibles aux aides de la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc

Isolation thermique du toit et des murs donnant sur l'extérieur (isolation par l'extérieur et par l'intérieur), installation d'une pompe à chaleur, d'un chauffe-eau ou d'un chauffage solaire, audit énergétique, etc.

**PERMANENCES 2021**  
**LE MERCREDI DE 9H À 12H**  
rez-de-chaussée de la Mairie de Chamonix\*  
SUR RENDEZ-VOUS EXCLUSIVEMENT

6, 13, 20 & 27 jan • 3, 10, 17 & 24 fév • 3 & 17 mars  
7 & 21 avril • 5 & 19 mai • 2 & 16 juin

\*assurées par téléphone ou visio si confinement.

# DIFFÉRENTES AIDES financières proposées

- **Prime Énergie Habitat** 1000€ à 6000€

À partir du 1<sup>er</sup> avril 2021, les trois Fonds Énergie Habitat précédemment créés par la collectivité sont regroupés dans une seule aide, la Prime Énergie Habitat (PEH). Il s'agit d'une subvention à l'investissement de 1000€ à 2000€ par type de travaux selon l'efficacité énergétique, avec la possibilité de cumuler 3 PEH dans la limite de 6000€ et sur 3 ans (deux PEH étant possibles la même année). Cette aide est destinée aux propriétaires, locataires ou occupants à titre gratuit en résidence principale. Ayant la volonté d'aller plus loin et de faire passer un cap à nos habitants, la collectivité privilégiera dans l'attribution des aides les postes les plus déperditifs (isolation toits et murs) et les modes de chauffages performants.

- **Fonds Air Gaz** 400€ à 1200€

Aide de 400 à 1200€ pour tout changement d'un dispositif de chauffage ancien au bois ou au fuel au profit de l'installation d'un système gaz, adressée aux résidents principaux ou secondaires.

- **Fonds Air Gaz Copropriétés** 200€ à 400€

Aide de 200 à 400€ par lot pour une conversion gaz de votre chaudière, adressée aux résidents principaux ou secondaires.

- **Aide à l'audit énergétique des copropriétés**

Aide pour inciter les copropriétés à engager des travaux de rénovation énergétique. Prise en charge par la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc de 80% du coût de l'audit.

- **Fonds Air Bois** 2000€ jusqu'au 31/12/2021 !

Aide d'un montant forfaitaire de 2000€ plafonnée à 50% du coût d'acquisition, sans conditions de ressources, adressée aux résidents principaux souhaitant acquérir un appareil de chauffage au bois performant.

Depuis juin 2020 : extension du Fonds Air Bois aux énergies renouvelables.

- **Aides de l'Anah**

Aides adressées aux propriétaires occupants aux revenus modestes à très modestes ou aux propriétaires bailleurs. Plus d'info sur [monprojet.anah.gouv.fr](http://monprojet.anah.gouv.fr)



• Le Fonds Air Gaz (2017), le Fonds Air Gaz Copropriétés (2019) (conventions CCVCMB et GrDF), l'Aide à l'audit énergétique des copropriétés (2019) et la Prime Énergie Habitat (2021) **sont des dispositifs 100% Vallée de Chamonix.**

• Le Fonds Air Bois (2013) est un dispositif mis en place avec l'ADEME, le Conseil régional, le Conseil départemental et les cinq Communautés de communes de la Vallée de l'Arve, porté par le SM3A.